



Le Jura Libre n° 2891 du jeudi 4 septembre 2014

Editorial

Laurent Girardin

Logique et intuition

Les modalités d'application de la procédure communaliste n'ont pas encore été définies par le canton de Berne. Elles devront du reste faire l'objet d'une concertation avec les autorités de la République et Canton du Jura.

A ce stade, la seule certitude concerne le délai accordé aux communes du Jura-Sud qui souhaitent demander aux autorités bernoises de permettre l'organisation de votations communales au sujet de leur appartenance cantonale.

Conformément à la déclaration d'intention du 20 février 2012, ce délai est de deux ans après la votation de l'année dernière qui a porté sur l'opportunité d'engager un processus visant à créer un nouveau canton. Il échoit donc au 24 novembre 2015.

Jusqu'à présent, seule la ville de Moutier, forte d'une majorité de près de 56% obtenue lors de la votation du 24 novembre 2013, a présenté une demande dans ce sens au Conseil-exécutif.

Si les communes éloignées de la ville de Moutier, qui se sont toutes prononcées négativement, n'ont objectivement aucune raison de manifester leur intention de voter à nouveau, il n'en va pas de même pour celles qui forment le Conseil intercommunal du Grand Val. Les liens étroits qui les lient à la ville de Moutier (voir notamment leur prise de position commune au sujet de la ligne ferroviaire Moutier-Soleure publiée en page 3) pourraient en effet être brisés dans le cas où la cité prévôtoise déciderait de lier son destin au canton du Jura.

Pour certaines de ces communes, il en résulterait même pratiquement une situation d'enclavement, du moins au niveau des dessertes routières.

Du côté des villages de Belprahon, Corcelles, Crémines, Elay, Eschert, Grandval, Perrefitte, Roches et La Scheulte, et au-delà du résultat de la votation du 24 novembre 2013 qui portait sur l'opportunité de créer un canton nouveau, la question à se poser désormais est celle des liens qu'ils ont avec le chef-lieu prévôtois et de ce qu'ils pourraient perdre en cas de changement d'appartenance cantonale de la principale ville du Jura méridional.

Le bon sens, pour les autorités exécutives de ces communes, voudrait qu'elles demandent au canton de Berne de pouvoir consulter leur population après la votation sollicitée par Moutier, pour le cas où celle-ci choisirait de rejoindre le canton du Jura.

Sauront-elles faire ce pas ? Auront-elles cette intuition ? Le mathématicien, physicien et philosophe français Henri Poincaré avait coutume de dire que « c'est avec la logique que nous prouvons et avec l'intuition que nous trouvons ». Les communes formant le Conseil intercommunal du Grand Val devront dans tous les cas se poser la question. Et y répondre avant le 24 novembre 2015.